

MOTION

(Déposée par la commission des travaux publics et de l'environnement)

Demande au conseil communal de faire procéder à une étude d'aménagement de la place Marcel de Coulon au Petit-Cortailod

Petit rappel historique : Marcel de Coulon est né le 23 mars 1882 à Cortailod. Son père, Henri-Frédéric de Coulon, est directeur de la Fabrique de câbles électriques de Cortailod. Il effectue des études de droit aux universités de Genève et Neuchâtel. Il obtient sa licence en droit en 1905 et son brevet d'avocat une année plus tard. Il est successivement avocat à la Chaux-e Fonds, Lausanne et Neuchâtel.

À partir de 1917, il siège également au conseil d'administration de la Fabrique de câbles électriques de Cortailod, d'abord comme secrétaire, puis comme président.

Il adhère au Parti libéral pour lequel il siège au Conseil général de Cortailod, dès 1927. Une année plus tard, il accède au Grand Conseil Neuchâtelois où il reste jusqu'en 1937. Entretemps, en 1934, il est élu au Conseil des Etats. Il y reste jusqu'en 1945 et y préside la Commission des finances.

Le Petit-Cortailod est apprécié comme lieu de détente où les gens s'adonnent à toutes sortes d'activités sportives et nautiques. Un hôtel, deux restaurants, une galerie d'art, un camping, une place de jeux avec plage ainsi qu'un caveau des vigneron locaux viennent encore étoffer l'attractivité du lieu. De nombreuses places de parc gratuites sont disponibles au parking de la gouille et un parking payant est à disposition sur place.

Les motionnaires demandent au conseil communal de faire procéder à une étude pour embellir et rendre plus conviviale la place Marcel de Coulon. Un projet qui devra intégrer l'accès au port et aux structures sportives, l'accès pour les services du feu ainsi que la circulation générée par les vigneron tout en respectant l'actuelle zone 20kmh.

Ils demandent entre autres d'envisager :

- **La suppression totale des places de parking situées actuellement en zone bleue afin de libérer la place pour les aménagements.**
- **De planter si possible deux arbres qui viendraient soutenir le tilleul solitaire**
- **D'aménager des zones vertes et ombragées avec des bancs ou cela est faisable.**

Nous sommes convaincus que l'idée de rendre la place à la population en supprimant des places de parc et du bitume, tout en créant des zones de détente ombragées serait très bien accueillie par les carcoies.

Cortailod, le 1^{er} juin 2023

La commission des travaux publics et de l'environnement :

- Eraclide BONDI (VEL)
- Pascal BRUNCO (PS)
- François JAVET (PLR)
- Etienne MATILE (président, PLR)
- Pierre MOLL (PLR)
- Lionel ROCHAT (VEL)
- Lionel SZCZYPKOWSKI (PLR)

